

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 14 MARS 1845.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. MAERTENS, au nom de la commission des naturalisations, sur la demande du sieur Martin Schmidt, chef de musique au régiment d'élite.

MESSIEURS,

Le sieur Martin Schmidt a présenté, le 5 mai 1839, une requête à l'effet d'obtenir la naturalisation ordinaire. Cette requête a été l'objet d'une instruction et d'un rapport fait à la Chambre le 5 avril 1843. Il a été constaté à cette époque que le pétitionnaire était né à Waldau (Hesse-Cassel), le 31 décembre 1786 ; qu'après avoir servi pendant 26 ans en Allemagne comme maître de musique, et y avoir obtenu son congé, il s'était engagé le 1^{er} octobre 1834, en la même qualité, en Belgique, et que sa conduite avait été constamment irréprochable.

Malgré ces renseignements favorables, la Chambre, dans sa séance du 25 novembre 1843, rejeta la prise en considération de la demande du sieur Martin Schmidt, à la majorité de 25 voix contre 27.

Le 15 janvier 1844, le sieur Schmidt présenta une nouvelle requête pour prier la Chambre de revenir sur sa décision. Il est encore aujourd'hui chef de musique au régiment d'élite : il y a plus de dix ans qu'il est au service de la Belgique, il y réside avec toute sa famille, il s'y est fixé définitivement et sans esprit de retour.

Les renseignements fournis, tant par l'administrateur de la sûreté publique que par le colonel commandant le 10^e régiment, sont favorables au pétitionnaire. Ses chefs déclarent que sa conduite, sa moralité et sa manière de servir ne laissent rien à désirer.

Le Président-Rapporteur,

J. MAERTENS.